

Le 13 novembre 2017

À tous les administrateurs de la
Corporation des Maîtres Entrepreneurs en Installations Contre l'Incendie.

Convocation

Vous êtes, par la présente, convoqués à une réunion des administrateurs qui sera tenue le **5 décembre 2017, à 13h30**, au bureau de **Protection Incendie Viking Inc., 3005 Pietfield, St-Laurent, QC.**

Cette réunion est convoquée par le président pour discussions et actions sur les affaires de la corporation.

1. Lecture et acceptation de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation des procès-verbaux des 'assemblées du 12 septembre 2017 et du 24 octobre 2017.
3. Affaires découlant du procès-verbal de la dernière assemblée.
 - a. FQAESC
 - b. Négociations 2017
4. Résultats financiers au 30 octobre 2017
5. Divers.
 - a. Expo 2018
 - b. Tournoi de golf 2018
 - c. Comité de mise en candidature
 - d.
6. Levé de l'assemblée



Richard Dalpé
Secrétaire-Trésorier

Corporation des Maîtres Entrepreneurs
en Installations Contre l'Incendie

694, rue Le Laboureur
Boucherville (Québec) J4B 3S2

info@cmeici.com
Tél. : 514 684-2666
Sans frais : 1 866-996-2666
CMEICI.COM

Le 5 décembre 2017

Une réunion des administrateurs de la Corporation des Maîtres Entrepreneurs en Installations Contre l'Incendie dans la province de Québec a été tenue, **mardi 5 décembre 2017**, à 13h³⁰, au bureau Protection Incendie Viking Inc., 3005 Pietfield, St-Laurent, QC.

Étaient présents à cette assemblée

Marc Demers	Tyco Feu et Sécurité Intégrés
Gilles Lafrance	Protection Incendie Idéal
Maurice Lareau	Protection Incendie Viking Inc
Yannick Péloquin	Les Gicleurs Acme Ltée
Marc Turgeon	Protection Incendie Roberts Ltée
Richard Dalpé	Secrétaire de la corporation

Étaient absents à cette assemblée

Ron Cornelow	Gicleurs Modernes
Stéphane Massie	Vézina Assurances

L'assemblée a débuté à 13h45, sous la présidence de M. Maurice Lareau Président de la Corporation, qui a souhaité la bienvenue à tous et les a remerciés de leur présence.

1. Lecture et acceptation de l'avis de convocation.

Après lecture de l'avis de convocation, Monsieur Marc Turgeon propose son adoption, secondé par Monsieur Gilles Lafrance et accepté à l'unanimité.

2. Lecture et approbation des procès-verbaux des assemblées du 12 septembre 2017 et du 24 octobre 2017.

Après lecture du procès-verbal de ces assemblées, Monsieur Yannick Péloquin propose leur adoption, secondé par Monsieur Maurice Lareau et le tout est accepté à l'unanimité.

Corporation des Maîtres Entrepreneurs
en Installations Contre l'Incendie

694, rue Le Laboureur
Boucherville (Québec) J4B 3S2

info@cmeici.com
Tél. : 514 684-2666
Sans frais : 1 866-996-2666
CMEICI.COM

3. Affaires découlant du procès-verbal des dernières assemblées

a. Fédération québécoise des associations d'entrepreneurs spécialisés en construction (FQAESC)

i. Paiements rapides

Le projet de loi 108 (voir le document joint) devrait être adopté en décembre 2017.

ii. Révision des métiers

Un premier groupe de métier (fondations, excavation) se rencontrera le 12 décembre prochain pour faire la première table ronde.

iii. Regroupement de services

La fédération commence à recueillir des informations sur la possibilité de regrouper la force du groupe pour négocier des contrats de services avantageux à tous les membres des associations de la fédération. (exemples : assurance groupe, assurance commerciale, services téléphoniques etc)

b. Négociations 2017

Il semble que suite au refus de négocier les demandes patronales par les syndicats jusqu'à la fin octobre, le gouvernement a décidé de soumettre uniquement la question salariale à l'arbitrage. Cependant le 7 décembre prochain, l'ACQ organise une vidéo conférence pour un vote de ratification du tronc commun dans 12 villes du Québec.

4. Résultats financiers au 30 octobre 2017

M. Dalpé présente l'état des résultats au 30 octobre 2017.

- La perte avant le revenu placement est de \$6 242 est légèrement inférieur au budget de \$4 954 dû principalement à une baisse des cotisations des revenus de cotisations mensuelles d'environ 6%. Cependant le profit net est de \$14 510 grâce au revenu de placements qui est de \$20 752

5. Divers.

a. EXPOSITION 2018

L'assemblée annuelle et l'exposition aura lieu le 27 mars 2018 au même endroit que les années passées. Comme par les années passées, nous aurons une exposition et un diner causerie ou M. Sylvain Boudreau sera le conférencier.

b. GOLF 2018

Le tournoi 2018 aura lieu le mercredi le 15 août 2018 sur le Parcours du Cerf à Longueuil.

c. Comité de mise en candidature

Messieurs Marc Demers et Marc Turgeon sont proposés par M. Gilles Lafrance secondé Yannick Péloquin pour former le comité de mise en candidature pour l'élection des directeurs qui aura lieu lors de la prochaine assemblée générale. Après discussion, le tout est accepté à l'unanimité


d. CASA

La cotisation de la CASA est de \$0.19 dont \$0.09 est dédié aux négociations de travail. On n'a pas de nouvelles et on va attendre que la CASA nous revienne..

6. Levée de l'assemblée.

Aucune autre question n'ayant été apportée à l'attention des administrateurs, il est proposé par Monsieur Maurice Lareau, de lever l'assemblée à 14h35.

La date de la prochaine assemblée des directeurs est fixée le 13 février 2017 à 10h00.



Maurice Lareau
Président

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Adoption du projet de loi 108

**UN PAS IMPORTANT VIENT D'ÊTRE FRANCHI DANS LA LUTTE
CONTRE LES RETARDS DE PAIEMENT DANS LA CONSTRUCTION**

Montréal, le 1^{er} décembre 2017 – La Coalition contre les retards de paiement dans la construction (« la Coalition ») tient à saluer l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée nationale du projet de loi 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* et par conséquent, l'introduction de dispositions structurantes qui permettront de faciliter les paiements aux entrepreneurs et aux sous-entrepreneurs et d'agir efficacement contre les retards. Ces dispositions comprennent notamment l'expérimentation, dans le cadre d'un projet pilote, de différentes mesures telles que le mécanisme de l'intervenant-décideur et l'application d'un calendrier de paiement.

Il s'agit d'un premier pas important que la Coalition, qui représente l'ensemble des entrepreneurs en construction au Québec, attendait depuis longtemps et qui fait écho à la 15^{ème} recommandation du rapport de la Commission Charbonneau. Dans les dernières années et plus spécifiquement au cours des derniers mois, les démarches soutenues de la Coalition auprès de plusieurs intervenants gouvernementaux, notamment du Secrétariat du Conseil du trésor, ont contribué à faire connaître davantage la problématique des retards de paiement dans la construction et ses conséquences sérieuses pour les donneurs d'ouvrage, comme la diminution de la concurrence et l'augmentation des coûts de construction, et pour les entreprises de l'industrie, pour qui les conséquences peuvent aller de quelques mises à pied, jusqu'à la faillite.

Il ne faut pas s'en étonner quand nous savons que le manque à gagner dû aux retards de paiement représente, selon une étude de Raymond Chabot Grant Thornton, plus d'un milliard de dollars par année. Sans compter que cette situation nuit à la compétitivité de l'ensemble du secteur de la construction.

« L'adoption de ce projet de loi nous confère l'élan nécessaire pour poursuivre le vaste chantier qu'est celui de la lutte contre les retards de paiement dans la construction. Si le projet pilote prévu est en soi une excellente nouvelle, nous sommes déterminés à poursuivre le travail et à collaborer activement avec le ministre Robert Poëti et le gouvernement du Québec afin que soit adopté un règlement apportant une solution définitive au problème », a déclaré Marc Bilodeau, porte-parole de la Coalition.



À propos de la Coalition contre les retards de paiement dans la construction

La Coalition représente tous les entrepreneurs en construction du Québec. Ensemble, ils veulent mettre un terme à l'augmentation injustifiée des délais de paiement dans la construction. Les membres de la Coalition représentent des entreprises de toutes tailles impliquées dans toutes les étapes d'un projet de construction.

–30–

Renseignements et demandes d'entrevue :

Marie-Eve Bédard
TACT Intelligence-conseil
(418) 572-1625

Corporation des Maîtres Entrepreneurs en Installation Contre l'Incendie
Résultats au 31 octobre 2017

	2016	2017	2017	Variation
	Réel	Réel	Budget	%
REVENUS DE COTISATION				
<i>Nombre d'heures</i>	<u>543 233</u>	<u>534 533</u>	<u>561 811</u>	<u>-4.86</u>
Cotisation horaire	48 891	48 108	50 563	-4.86
Cotisation minimum	600	600	600	0.00
Membres associés	3 750	3 300	4 050	-18.52
Total des revenus de cotisation	53 241	52 008	55 213	-5.80
REVENUS D'ACTIVITÉS				
Tournoi de golf	11 175	10 575	11 000	-3.86
Assemblée annuelle et expo	12 685	10 675	12 000	-11.04
Vente de livres	1 640	1 805	1 700	6.18
	25 500	23 055	24 700	-6.66
Coût des activités				
Golf	9 853	9 142	10 000	-8.58
Assemblée annuelle et expo	9 643	10 646	12 000	-11.28
Achat de livres	1 078	1 254	1 530	-18.04
	20 574	21 042	23 530	-10.57
Revenu brut des activités	4 926	2 013	1 170	72.05
Revenu brut d'opération	58 167	54 021	56 383	-4.19
FRAIS ADMINISTRATIFS				
Salaires et bénéfices marginaux	40 728	40 624	40 920	-0.72
Projet spécial (Paiement rapide)	100	0	500	n/a
Loyer	6 667	6 667	6 667	0.00
Communication	831	852	1 000	-14.80
Assurances	1 860	2 408	2 400	0.33
Honoraires professionnels	2 400	2 400	2 500	-4.00
Frais de déplacement	511	450	500	-10.00
Dépenses de bureau	462	1 387	900	54.11
Intérêts et frais bancaires	416	436	500	-12.80
Frais de cartes de crédit	473	559	580	-3.62
Mauvaises créances	0	0	0	0.00
Frais site web	769	1 017	1 020	-0.29
Publicité et promotion	852	1 044	1 000	4.40
Frais de représentation	178	0	200	-100.00
Association	2 403	2 385	2 500	-4.60
Divers	34	34	150	-77.33
Total des frais administratifs	58 684	60 263	61 337	-1.75
REVENU NET AVANT PLACEMENTS	-517	-6 242	-4 954	26.00
REVENUS DE PLACEMENTS				
Gain (perte) non réalisé sur placements	23 762	19 136	10 000	91.36
Revenu de placements	2 048	1 616	0	n/a
Total des revenus de placements	25 810	20 752	10 000	107.52
PROFIT (PERTE) DE L'EXERCICE	25 293	14 510	5 046	187.55